

INFORMATIONS CRÉATION d'entreprises

Septembre 2006

> Sommaire

- Le renforcement du suivi en 2006 p.2
- Les prêts d'honneur..... p.2
- Le Groupe AG2R.....p.3
- Le Crédit Agricolep.3
- Ils ont dit p.4
- Les créateurs aidés 1^{er} semestre 2006 p.5
- Les outils financiers et les permanences p.6

Vos contacts :

Eugénie DELMAS

Directrice
e.delmas@atire.fr

Magali COSSERAT

Chargée de Mission
m.cosserat@atire.fr

Christelle NGUYEN-VAN

Assistante
c.nguyen-van@atire.fr

Alexandra OLIK-PAU

Accueil Secrétariat
a.olikpau@atire.fr

Atire

178, Avenue Vauban
83000 Toulon

04 94 91 02 02

infos@atire.fr

www.atire.asso.fr

Création d'entreprises infos • septembre 2006 • ATIRE : 178, av. Vauban - 83000 Toulon • T. L. : 04 94 91 02 02 • Fax : 04 94 91 02 24 • Directeur de la publication : Thierry Tassery • Conception & mise en page : Agence N.B. Communication (04 94 89 56 94) • Toute reproduction, même partielle des textes, photos et illustrations est interdite sauf autorisation de l'éditeur • Loi du 11 mars 1957.



LES NOUVELLES OPTIONS STRATEGIQUES

Après bientôt dix ans d'existence, l'activité d'ATIRE n'a cessé d'évoluer et de croître. Fin 2005, l'Assemblée Générale de la PFIL a validé de nouveaux statuts et de nouveaux axes stratégiques. Ces orientations sont en cohérence avec les demandes des porteurs de projets, mais aussi des institutionnels et des collectivités territoriales, sans le soutien desquels l'action des PFIL perdrait une partie de sa valeur d'engagement au service du développement économique et social de son territoire.

Le champ d'éligibilité du prêt d'honneur a été élargi et le nombre de comités d'agrément a été doublé.

Les porteurs de projets peuvent toujours bénéficier du prêt ATIRE s'ils en font la demande avant leur

immatriculation mais aussi jusque dans les 12 mois du démarrage de leur activité. Le prêt d'honneur couvre les besoins liés à la création et à la reprise ou à la transmission d'entreprise, mais il peut également être actionné dans le cadre d'un projet de primo développement d'une activité existante.

L'intervention en matière de développement a été renforcée par la mise en action des outils PCE, FRG et FGIF, non plus uniquement en amont des projets mais jusque dans les 3 premières années d'activité pour servir la croissance des entreprises soutenues par ATIRE.

Thierry Tassery

Président

Les partenaires d'Atire

l'Europe (FSE, FEDER, Leader +), la Préfecture du Var, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'ANPE, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général du Var, l'URSSAF du Var, Toulon Provence Méditerranée, la Communauté de communes Sud Sainte Baume, la Communauté de communes Sainte Baume Mont Aurélien, la Vallée du Gapeau, les communes de Bandol, Bormes, Collobrières, Ginasservis, Sanary, Cuers, Pierrefeu, Rians, St Julien, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la Chambre de Métiers du Var, l'Union Patronale du Var, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, le Crédit Mutuel Méditerranéen, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, AG2R Prévoyance, la Mutuelle Verte, EDF Pro, France Télécom, la Fédération du BTP, Facile, la Boutique de Gestion du Var, Agir abcd, La Mission Locale des Jeunes Toulonnais, l'AFPA, Toulon Var Technologies, CJD, DCF Toulon, les Meubles du Luc, Winnet, C-logik, Polytech, Médiateur, Charlemagne, MicroBE, Société Seynoise de Distribution Automatique, La Maison de Retraite Les Fontaines, ATB Vesta, Groupe FGC, Install'Cuisine, Cabinet Vauban ORPI, KROC'CAN, Salon DESFEUX, ...

LE RENFORCEMENT DU SUIVI ATIRE EN 2006

Les statistiques annoncées par l'APCE montrent que les actions de suivi de créateurs d'entreprise contribuent à la pérennisation de leur activité.

Ainsi, le taux de cessation est seulement de 20% trois ans lorsque les créateurs sont suivis contre 50% quand ils évoluent seuls.

ATIRE a donc décidé de renforcer son action de suivi en direction des nouveaux responsables d'entreprises. Le suivi mis en place s'adresse aux porteurs de projet soutenus par la PFIL.

Il débute par :

- L'intégration du suivi dans le parcours d'accompagnement dès les premiers RV afin de sensibiliser les porteurs de projets à son importance. Il ne doit pas être perçu comme une forme de contrôle mais bien comme un outil de performance pour le chef d'entreprise.
- Il est ensuite formalisé par la signature d'une Charte de tutorat lors de chaque remise de chèque de prêt d'honneur ou notification d'un accord de garantie.

Pour que le suivi soit le plus efficace possible, il doit être personnalisé et territorialisé. Le parcours du créateur sur la PFIL a donc été adapté :

- Le travail des intervenants techniques est désormais organisé par porteur de projet (1 intervenant référent par dossier, tout au long du parcours), et par secteur géographique en fonction des lieux d'implantation des activités.
- Les outils de gestion mis en place chez les créateurs sont personnalisés et adaptés à leurs besoins.
- Les rendez-vous en suivi sont effectués le plus souvent sur le site même des activités.

Pour aller au-delà du temps consacré au suivi par les permanents de la PFIL, ATIRE a souhaité élargir le réseau des porteurs de projets.

La démarche commence par l'ouverture à son propre réseau : bénévoles et porteurs de projet aidés depuis bientôt 10 ans, puis aux groupements déjà existants :

- Sont donc ouvertes à tous les porteurs de projets soutenus par ATIRE les Réunions du Comité de Tutorat qui se réunissent chaque 3^{ème} jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00. Ce comité est présidé et animé par des personnes ressources, partenaires d'ATIRE et bénévoles (experts comptables, assureurs, cadres, chefs d'entreprise...) ainsi que par un permanent de la PFIL chargé de faire le lien entre cette action collective et les actions individuelles de suivi en cours.
- Une fois par an, ATIRE réalisera et distribuera un annuaire des créateurs soutenus par ATIRE.
- La PFIL met régulièrement ses porteurs de projet en relation avec d'autres structures partenaires qui appuient la formation de clubs de créateurs.

Maintenir des activités en vie, assurer la pérennité des entreprises créées est un objectif nécessaire mais non suffisant. La mission de la Plate-forme c'est aussi d'accompagner leurs développements et la "professionnalisation" de leurs responsables.

Pour cela ATIRE :

- Offre des solutions financières pour aider les porteurs de projet dans leur primo développement (prêt d'honneur au développement, Prêt à la création d'entreprise, garanties bancaires...),
- Recherche et propose des formations et des conseils en relations avec les besoins exprimés par ces nouveaux responsables d'entreprises (IRCE, AFPA, ...).

> LES PRÊTS D'HONNEUR ET LES CRÉATEURS 1^{ER} SEMESTRE 2006

- 275 personnes ont été reçues à l'accueil.
- 68 prêts d'honneur accordés pour un montant de 253 680 €.
- 586 100 € de prêts bancaires soulevés.
- 106 200 € de PCE couplés aux prêts bancaires.
- 68 créateurs d'entreprises aidés se répartissant en :
31 femmes et 37 hommes,
79 emplois créés (dont les créateurs).
- Sur les 68 prêts accordés, 1 a été affecté à la reprise d'une activité, 67 à la création d'une activité.

> COMITE D'AGREMENT

Dans un esprit d'aide et de soutien à des personnes en difficulté professionnelle ou en fin de droits (RMistes, chômeurs longue durée, etc.) qui souhaitent sortir de cette situation et rebondir en créant leur propre entreprise, le Comité d'agrément d'Atire, constitué d'acteurs économiques (experts comptables, avocats, notaires, chefs d'entreprises, banquiers, représentants institutionnels ...) donne et apporte des conseils aux créateurs en matière juridique, financière, comptable et économique.

Ce Comité d'Agrément est constitué de femmes et d'hommes unis et dévoués. Ils représentent la cité dans le seul but de servir les créateurs et les aider à concrétiser leur projet dans un esprit convivial et constructif.

C'est un réel bonheur que de piloter ce Comité. Que tous les membres bénévoles soient ici remerciés chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement auprès d'Atire et des créateurs d'entreprises.

M. Jean-Claude SEBASTIA
Délégué Régional
du Crédit Mutuel Méditerranéen
Président du Comité d'Agrément

Atire sur le net : www.atire.asso.fr

LE GROUPE AG2R

Le Groupe AG2R s'est résolument engagé aux côtés d'ATIRE dans un partenariat aux multiples facettes, depuis de nombreuses années.

Certes, nous intervenons financièrement chaque année pour abonder le fonds qui va servir à allouer les prêts aux créateurs d'entreprises qui présentent un dossier de demande d'intervention digne d'intérêt. A côté de cela, nous participons aux réunions des conseils d'administration et des Assemblées Générales d'ATIRE.

Au-delà de ces aspects purement institutionnels, nous sommes présents, chaque fois que nous le pouvons aux réunions du comité d'agrément qui écoute les créateurs et décide de l'attribution d'un prêt au porteur du projet. Nous participons également aux réunions du comité de tutorat d'ATIRE qui leur apporte également les informations et l'éclairage de professionnels sur les différentes obligations légales de l'entreprise, dans le cadre de son fonctionnement.

Ce n'est pas un hasard, si AG2R s'intéresse au devenir des créateurs et s'engage à leurs côtés.

En effet, Premier groupe interprofessionnel français de prévoyance et de retraite complémentaire des salariés et des retraités, AG2R est le partenaire privilégié des créateurs d'entreprises du département du Var pour la mise en œuvre et la gestion des régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC.

Géré paritairement, par près de 700 administrateurs, tous acteurs de la vie économique et sociale, AG2R, groupe indépendant, est doté de structures juridiques adaptées séparant clairement la gestion des différentes activités de retraite complémentaire de ses autres activités du secteur concurrentiel.

Sa vocation : contribuer au mieux-être des actifs et des retraités en complétant leurs ressources et en leur apportant la sécurité nécessaire à une meilleure qualité de vie.

AG2R est ainsi en capacité d'apporter aux chefs d'entreprises et à leurs salariés son savoir-faire dans les domaines suivants :

- **la Pr voyance compl mentaire**
 - Versement d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité en cas d'arrêt d'arrêt de travail.
 - Versement de capitaux, de frais d'obsèques, de rentes de conjoint ou d'éducation en cas de décès ou d'invalidité permanente et totale du salarié.
 - Remboursement des frais de santé et d'hospitalisation.
- **L'Epargne retraite**
 - . Régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83) ou à prestations définie (article 39).
- **L'Epargne salariale**
 - . Mise en place et gestion de P.E.E. (Plan d'épargne d'entreprise) et de P.E.R.C.O. (Plan d'Epargne Retraite Collectif d'entreprise), dont les mandataires sociaux d'entreprises employant moins de 100 salariés peuvent bénéficier.

Les équipes commerciales régionales d'AG2R et de la Mutuelle du Midi se tiennent, bien sûr, comme par le passé, à la disposition des créateurs pour les informer et les accompagner dans l'étude et la mise en place de ses dispositifs.

D'ores et déjà, sachez que nous sommes heureux et fiers de participer à l'aventure - au bon sens du terme - d'ATIRE et que nous éprouvons toujours une très grande satisfaction au contact de son équipe sympathique et efficace ainsi qu'à celui des créateurs reçus dans les divers comités, créateurs qui font preuve, pour la plupart, d'une extraordinaire richesse dans leur foi, leur conviction et leur diversité.

Ceci témoigne de la vitalité du tissu économique varois et assure sa continuité, car s'il est vrai que de nouvelles entreprises naissent, nous ne savons que trop que d'autres qui existaient parfois, depuis fort longtemps, disparaissent .

Que cette expérience particulièrement dynamique se poursuive le plus longtemps possible ! C'est notre vœu le plus cher !

Jean-Michel SAINT RAYMOND

Le Cr dit Agricole

Depuis la signature de la convention entre la Plate-forme d'Initiative Locale ATIRE et le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, le 11 avril 2006, notre partenariat se renforce.

Les conseillers clientèle des professionnels du Crédit Agricole apportent leur expertise en participant aux deux réunions du comité d'agrément d'Atire. Au delà de la compétence locale, nous apportons aussi la proximité sur la totalité du territoire couvert par ATIRE en proposant des points de rencontre sur les lieux de vie des créateurs : 60 agences à leur disposition sur Toulon Est et Ouest, Hyères, St Maximin, Brignoles .

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'engage aux côtés des créateurs en mettant à leur disposition des conseils personnalisés, des offres innovantes :

- **CREAZUR** : solution spécifique et exclusive conçue pour le créateur, incluant des avantages tarifaires inédits,
- **Le Prêt Repreneur** qui permet au créateur reprenant une entreprise de ne pas apporter de garantie sur ses biens personnels. S'ajoute aussi à cette exclusivité Crédit Agricole, la possibilité d'inclure la souplesse et la pause d'échéances en vue d'adapter les règlements d'échéances de remboursement au cycle d'entreprise.
- En explorant de nouveaux territoires de compétence pour mieux répondre aux besoins des créateurs nous proposons des solutions assurances professionnels couvrant les personnes et les biens (déploiement sur l'agglomération toulonnaise effectif).

Proximité, Compétence et Innovation constituent le socle de la relation durable que le Crédit Agricole, banquier leader sur le Marché des Professionnels, entretient et développe.

Le partenariat entre ATIRE et le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'inscrit dans cette perspective.

C. PANZERA
 Directeur Secteur CA PCA
 TOULON

Ils ont dit ...

"Je suis une mamie qui a repris du service à 63 ans !!! Le 28 mars 2006 exactement.

Et mon parcours n'a pas toujours été facile ;

13 ans dans l'immobilier au Brésil, de grosses difficultés, un retour en France précipité et création d'une entreprise en 1990, mais, malheureusement séparation de notre couple et arrêt de l'activité.

Le 1^{er} avril 1998, je me retrouve au RMI et je constate que personne ne souhaite embaucher une femme de 56 ans malgré ses compétences et son expérience.

J'ai vécu cette situation très difficile travaillant quelques mois par-ci, par-là. Puis en début d'année 2005, un ami est venu me demander de l'aide pour créer son entreprise afin d'améliorer sa retraite.

Hélas pour lui, son état de santé l'a obligé à renoncer et il a dû cesser son activité le premier trimestre 2006. Immédiatement, il m'a proposé de reprendre la petite entreprise puisque nous avons créé la clientèle, sans contrepartie financière et en me laissant tout le matériel existant.

Je me suis alors rapprochée de la DDTEFP pour bénéficier d'un dossier ACCRE, fin janvier 2006, et j'ai commencé mon projet avec l'association FACILE, puis au fur et à mesure des démarches, j'ai pris contact avec l'association ATIRE pour obtenir un prêt d'honneur consenti aux créateurs d'entreprise éprouvant quelques difficultés à obtenir un prêt professionnel auprès d'une banque. ATIRE m'a reçu de nombreuses fois pour construire mon dossier. Toujours aimable, à la portée de tous, donnant de précieux conseils et rassurant les créateurs tout le long de leur parcours.

Et puis, formidable ! Le prêt d'honneur m'a été accordé et versé le 31 mars 2006, me permettant ainsi de commencer mon activité et d'acheter le matériel manquant, en particulier une petite camionnette indispensable pour transporter l'outillage nécessaire.

L'association ATIRE m'a aussi aidée pour obtenir un prêt complémentaire de 2 300 € auprès de l'ADIE (montage du dossier, conseils sur le meilleur emploi de cette aide, etc...).

En conclusion, je veux dire à toutes les personnes jeunes et moins jeunes qui veulent s'installer et qui rencontrent des difficultés et réticences, de suivre mon parcours, de prendre contact avec ces associations qui les recevront aussi bien et aussi chaleureusement que moi, afin qu'elles les aident, j'en suis certaine, à changer le cours de leur vie en aplanissant les doutes et angoisses que l'on peut légitimement ressentir quant on choisit cette passionnante aventure qu'est la création d'entreprise.

Je ne perds pas le contact avec ATIRE, et m'y rends aussitôt que je suis libre pour continuer à échanger idées et conseils.

Allez-y, n'hésitez pas, lancez-vous dans la vie active, et même si vous ne réussissez pas à la hauteur de vos espérances, il en restera toujours quelque chose de Bon.

Merci à tous pour votre aide."

Marie-Claude VALLON-MARIAZ

06 16 05 55 78

Chef d'Entreprise JDPP Multiservices depuis le 28 mars 2006

Ils ont dit ...

"Ma première rencontre avec ATIRE a eu lieu au salon de la création d'entreprise Var.up. Les conseillers d'Atire ont accueilli mon projet avec enthousiasme et m'ont accordé leur aide morale et financière. Depuis mon projet a mûri..."

Le cabinet Capital Vie L.M. a ouvert ses portes le 18 juillet 2005. Nous étions deux personnes au départ et je suis fière d'annoncer qu'aujourd'hui nous sommes huit personnes à faire tourner le cabinet. Je reste toujours en contact avec l'association pour faire le point régulièrement sur l'évolution de l'entreprise et ainsi pouvoir rester le plus proche possible du prévisionnel réalisé avec Atire.

Merci encore à l'association ATIRE pour son aide et son soutien."

Maryse LABOURDETTE

Cabinet Capital Vie L.M.

04 94 31 91 52

SOL EXPORT : 3 ans d j !

Vous démarrez votre activité, mais vous vous posez beaucoup de questions, vous avez besoin d'aide, et surtout besoin d'un financement. J'ai bien évidemment été dans cette situation, et j'ai trouvé un partenaire : ATIRE !!!

Grâce à son prêt à taux zéro, ses conseils et ses réunions mensuelles (rencontres entre chefs d'entreprise et jeunes créateurs), la Plate-Forme d'Initiative Locale ATIRE m'a permis de rencontrer des professionnels et de trouver à travers l'expérience de chacun, des réponses à mes questions.

Aujourd'hui SOL EXPORT a 3 ans, et gère pour les professionnels et les particuliers le transport à l'international de leurs marchandises. (www.sol-export.com).

J'encourage toute personne motivée par un projet de création d'entreprise à contacter ATIRE.

SOL EXPORT

Commissionnaire en transport

Kathy GURRIERI

1605 chemin des Plaines

83220 Le PRADET

Tel : 04 94 08 43 07

LES CREATEURS AIDÉS (1^{er} semestre 2006)

- **HELOUC SAR**

Animations artistiques et commerciales - St Maximin

- **MIGLIORE Dominique**

Boucherie charcuterie Cuers

- **MOONS Vronique**

Formatrice en informatique Toulon

- **PINON Sandrine**

Nettoyage professionnel Ollioules

- **RUTARD Nicolas**

Invention et commercialisation d'un apéritif à base de basilic

Six-Fours

- **SIVIERI Gilles**

Snack restauration rapide St Maximin

- **SONCIN Françoise**

Cabinet d'esthétique et bien-être - Sanary

- **LAMY Raphaëlle**

El. Entretien jardins et espaces verts - Pourrières

- **LEPOURCELET Thomas**

Agent Co. Spécialisé en produits Halal - Toulon

- **LEBOUTEILLIER Stéphane**

Formation, prévention en secourisme - La Garde

- **JULLY David**

Petits travaux de rénovation Hyères

- **PARENT Sandrine**

Magasin de sous vêtements libertins - Ollioules

- **JOYEUX Eric**

Brocante non sédentaire Le Pradet

- **ORHON Cathy**

Salon d'esthétique Solliès Pont

- **LAURENT Hervé**

Commerce en ligne (philatélie) Toulon

- **MAGNE Mathilde**

Photographie mariages, événements - Le Beausset

- **CHRETIEN Nathalie**

Atelier de sellerie - Hyères

- **BINDEWALD Cécil**

Patron pêcheur (pêche aux oursins) - Sanary

- **PABLO Amandine**

Magasin de fleurs fraîches La Crau

- **LEFEBVRE Yohan**

Entretien jardins et espaces verts - Hyères

- **COSTE David**

Restaurant traditionnel Toulon

- **GARCIA Pierre**

Commercialisation de lasers à usage esthétique - St Cyr

- **YDE Johan**

Achat-vente brocante sur internet - La Garde

- **PELON Bertrand**

Conseiller auditeur entreprises tourisme - Cuers

- **MOUCHON Grégory**

Importation aménagement véhicules - Six-Fours

- **GRANDCOIN Patrick**

Remorquage tous véhicules Le Beausset

- **LACROIX Elisabeth**

Vente meubles de cuisines Toulon

- **VALLON MARIAZ Marie Claude**

Entreprise de multiservices dépannages - Toulon

- **MICHEL Laurence**

Camion snack restauration rapide - La Crau

- **RABINE Pierre**

Bateau Ecole et vente articles pêches - Hyères

- **GRESSE Emmanuelle**

Restaurant traditionnel Carqueiranne

- **CALONE Isabelle**

Travaux de PAO à domicile Hyères

- **LEREBOURS Bruno**

Vente de chaussures sur les marchés - Toulon

- **PLASSART Catherine**

Conception, actualisation sites culturels - Toulon

- **DIJON Vronique**

Vente de vêtements de sport sur les marchés - Hyères

- **BEAUCE Aurélie**

Relaxation et remise en forme Hyères

- **ROBYNS Davyd**

Plomberie et climatisation (pose) - La Valette

- **BEN RATIMA Nissa**

Dépôt-vente P à P féminin Toulon

- **MOLINER Mireille**

Styliste ongulière - Toulon

- **COUTURIER Sylvie**

Vente de P à P H/F sur les marchés - Six-Fours

- **ZELLI TABAR Magali**

Magasin de P à P enfants et ados - St Maximin

- **FAUX GIRARD Manuela**

Salon de thé, glacier Six-Fours

- **YBOUD Thierry**

Restauration rapide sur marchés et foires - Toulon

- **CHATILLON Franck**

Cabinet de courtage en assurances - Toulon

- **DUVAL Vincent**

Société de transport de marchandises - Toulon

- **BOUGHAMNI Khams**

Ravalement de façades et peinture - Toulon

- **FABRE Bernard**

Boucherie-charcuterie Toulon

- **MOREL GILBERT Corinne**

Service d'aide aux personnes Toulon

- **JONES Dennis**

Travaux de PAO et assistance informatique - Toulon

- **LEBOUC Odette**

Agence immobilière - Hyères

- **PICARD Sandra**

Dépôt et revente vêtements et puériculture - La Valette

- **RAVIGNEAUX Jean-François**

Pose menuiseries PVC et Aluminium - Pierrefeu

- **YBORA Corinne**

Snack - Six-Fours

- **DE LOS RIOS Valérie**

Salon de thé - Le Beausset

- **LAGNEAU Thierry**

Restaurant traditionnel Toulon

- **BAATOUCHE Mohamed**

Maçonnerie générale - Toulon

- **CARTON Christophe**

Plomberie, chauffage Six-Fours

- **GAGNIERE Olivier**

Salle de remise en forme et danse - Sanary

- **SEBILLAUD Ludovic**

Cabinet de psychologie La Seyne

- **PELICOT Marie Reine**

Fabrication et vente de vêtements - Hyères

- **PUGGIONI Pier Paolo**

Maçonnerie générale La Cadière

- **LEBUFFE Valérie**

Vente de bijoux en verre de Murano - Hyères

- **DAVIN Marie-Jos**

Salon de styliste ongulière Six-Fours

- **HENRY Laurent**

Entretien jardins et espaces verts - La Seyne

- **MAZELLA Christian**

Banc de fruits et légumes Toulon

- **GRASSI Michel**

Entreprise multiservices Toulon

- **TERLIZZI Vitonicola**

Traiteur italien - La Seyne

> LES PERMANENCES D'ATIRE

Atire • 178, Avenue Vauban • 83000 Toulon • 04 94 91 02 02 • infos@atire.fr • www.atire.asso.fr
 (Renseignements auprès du secrétariat pour un rendez-vous)

OLLIOULES	Le 1 ^{er} lundi de chaque mois	Sur RDV de 14h à 16h45	Au Bureau des associations, rue République
CARQUEIRANNE	Le 2 ^{ème} mardi de chaque mois	Sur RDV de 9h à 12h	Au Centre Communal d'Action Sociale 69 avenue Jean Jaurès
CUERS	Le 3 ^{ème} mardi de chaque mois	Sur RDV de 14h à 16h45	Au Centre Communal d'Action Sociale Place Pasteur
SANARY	Le 4 ^{ème} lundi de chaque mois	Sur RDV de 14h à 16h45	Au Centre Communal d'Action Sociale 68 avenue de la résistance
BANDOL	Le 3 ^{ème} mercredi de chaque mois	Sur RDV de 14h à 16h45	Au Bureau des associations, rue Pons
SAINT MAXIMIN	Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi de chaque mois	Sur RDV de 10h à 12h	6, rue des poilus (dans les locaux de la communauté de communes Ste Baume Mont Aurélien)
BRIGNOLES	Le 3 ^{ème} lundi de chaque mois	Sur RDV de 10h à 12h	Dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Quartier Pré de Pâques, l'Hexagone Bâtiment A

> LES OUTILS FINANCIERS A DISPOSITION DE LA CREATION, DE LA REPRISE ET DU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

LE PRET D'HONNEUR

De 840 7 560 € 0%.

A la création et à la reprise de l'entreprise.

En développement : max. 1 an après la création.

Il finance des besoins matériels et immatériels.

LE PCE (PR T LA CR ATION D'ENTREPRISE)

De 2 000 7 000 €.

Il accompagne obligatoirement un concours bancaire d'un montant compris entre 2 et 3 fois celui-ci.

Il finance des besoins matériels et immatériels.

LE FONDS REGIONAL DE GARANTIE

Création, reprise et développement sur les 3 premières années

2 niveaux de garantie :

- 80% sur les prêts bancaires à la création pour des TPE de moins de 3 ans et pour un montant de concours bancaire maxi de 40 K€.

- 60% sur les prêts bancaires pour des entreprises de plus de 3 ans et pour un montant de concours bancaire maxi de 50 K€.

LE FONDS DE GARANTIE A L'INITIATIVE DES FEMMES CREATRICES D'ENTREPRISES

Création, reprise et développement d'entreprises par des femmes exclusivement

Les prêts garantis sont compris entre 5000 et 38 000 € sur une durée de 2 à 7 ans.

Le taux de couverture du FGIF est de 70 %.